Fondation Agrisano
Assurances
Assurance globale

v25.10/fr

Formulaire d'annonce d'employés étrangers

Inscription et résiliation de **l'assurance obligatoire des soins** (Caisse maladie Agrisano SA), de l'assurance complémentaire **AGRI-spécial** (Assurances Agrisano SA) et de **l'assurance responsabilité civile privée pour les salariés étrangers** (Emmental assurance).

Employeur

Nom / Prénom / Adresse / NPA / Lieu	N° d'assuré Agrisano
	N° de téléphone

Employé(e) (Adresse en Suisse)

Nom ☐ Madame ☐ Monsieur	N° d'assuré Agrisano
Prénom	N° de téléphone de l'employé(e)
Adresse, NPA / Lieu	Permis de séjour *(Attention: formulaire séparé pour les frontaliers)* ☐ B ☐ C ☐ L ☐ Procédure d'annonce (90 jours) ☐ Autorisation 120 jours / 4 mois ☐ Statut de protection
Date de naissance	Coordonnées bancaires (IBAN) employé(e)

Inscription

- Début des assurances :

Les employés avec un **permis de séjour B, C ou L** doivent être assurés à partir du jour de l'inscription en Suisse. Les employés en **procédure d'annonce (90 jours)** ou avec une **autorisation de 120 jours** doivent être assurés à partir du jour du début de l'activité lucrative en Suisse.

- Si l'employé a déjà une assurance de base **active**, celle-ci doit être maintenue dans le cadre existant. Un changement de la franchise ou du modèle est soumis au délai ordinaire.

- Franchise adultes ☐ CHF 300 ☐ CHF 500 ☐ CHF 1'000 ☐ CHF 1'500 ☐ CHF 2'000 ☐ CHF 2'500
  Franchise enfants ☐ CHF 0 ☐ CHF 200 ☐ CHF 300 ☐ CHF 400 ☐ CHF 500 ☐ CHF 600

- ☐ Le modèle médecin de famille AGRI-eco est souhaité. Médecin de famille (Nom, Prénom, Lieu) qui figure dans la liste des médecins éditée par la Caisse-maladie Agrisano:

- ☐ Ancienne caisse-maladie inconnue, car arrivé de l'étranger. Sinon, nom de l'ancien assureur :

- Assurances des soins pour les membres de la famille non actifs dans le pays d'origine? voir au verso ☐ oui

- Conclusion assurance responsabilité civile privée pour employé(e) étranger(ère)? (sauf permis C) ☐ oui

* La conclusion de l'assurance responsabilité civile privée est possible uniquement si celle-ci est inclue dans l'assurance globale; voir au verso.

Annonce de départ

- Fin des assurances :

Les employés avec un **permis de séjour B, C ou L** doivent être assurés jusqu'au jour de la désinscription en Suisse. Les employés en **procédure d'annonce (90 jours)** ou avec une **autorisation de 120 jours** doivent être assurés jusqu'au dernier jour de travail respectivement jusqu'au jour de désinscription dans le cadre de la procédure d'annonce. Ceci est également valable pendant les congés pour autant que l'employé reste inscrit en Suisse.

- Couverture d'assurance des soins après la fin du rapport de travail :
  ☐ L'employé(e) quitte la Suisse.
  ☐ L'employé(e) reste en Suisse. Nouvelle adresse :

Adresse	NPA / Lieu

- ☐ L'employé(e) a des membres de la famille sans activité lucrative dans son pays d'origine qui sont par la présente également désinscrits.

Dispositions générales et signatures

L'employeur atteste par la signature de ce formulaire que l'exploitation assure les employés contre les accidents d'après la LAA. En l'absence d'une signature de la part de l'employé(e), l'employeur confirme par sa signature qu'il a informé l'employé(e) de l'objet du contrat.

Date et signature de l'employeur

Indications

Les modèles AGRI-contact et AGRI-smart ne sont pas proposés dans l'assurance globale. Ils sont toutefois possibles dans l'assurance individuelle. Les réductions de primes pour personnes de condition économique modeste doivent être demandées de manière individuelle et autonome auprès du service cantonal compétent.

Assurance responsabilité civile privée pour les salariés étrangers

La conclusion de l'assurance responsabilité civile privée est uniquement possible si celle-ci est déjà incluse dans le contrat avec l'assurance globale et que l'employé(e) est également affilié à l'assurance des soins par l'assurance globale. La prime pour l'assurance responsabilité civile privée peut être facturée à l'employé(e) à condition que cela soit mentionné dans le contrat de travail.
L'assurance responsabilité civile peut uniquement être conclue si l'employé(e) ne possède pas de résidence fixe en Suisse. La conclusion est par exemple possible avec une autorisation de séjour B, L ou en procédure d'annonce.

Assurance des soins pour membres de la famille sans activité lucrative dans le pays d'origine

Selon l'accord sur la libre circulation des personnes signé entre la Suisse et l'UE/AELE, les employés ressortissants de la plupart de ces pays doivent assurer les membres de leur famille sans activité lucrative (conjoint(e) et enfants) vivant dans leur pays d'origine auprès de la caisse maladie où ils sont eux-mêmes assurés en Suisse.

La souscription d'une assurance pour les membres de la famille sans activité lucrative des pays concernés est de la stricte responsabilité des employés. Les membres de la famille à assurer doivent figurer avec leur nom sur le présent formulaire d'inscription. Les primes pour les membres de la famille sans activité lucrative sont facturées à l'employeur en même temps que les primes pour les employés. Les primes peuvent être imputées en totalité à l'employé(e) ou déduites du salaire.

À noter :

- Les membres de la famille sans activité lucrative des pays non soumis à cette obligation de s'assurer et les membres de la famille exerçant une activité lucrative ne peuvent pas/n'ont pas le droit d'être coassurés dans le cadre de l'assurance globale.
- Les membres de la famille résidant en Suisse ne peuvent pas être assurés dans le cadre de l'assurance globale. Ils ont néanmoins la possibilité de s'assurer à titre individuel, si nécessaire, auprès d'Agrisano.

Tarifs mensuel assurance des soins avec couverture accidents — Autres tarifs de prime: www.priminfo.admin.ch/fr/versicherungen/eu_efta

Pays	**Pologne** ☐	**Tchéquie** ☐	**Slovaquie** ☐	**Slovénie** ☐	**Lituanie** ☐	**Croatie** ☐	**Bulgarie** ☐	**Roumanie** ☐
Tarif > 18 ans	CHF 170.00	CHF 213.00	CHF 186.00	CHF 204.00	CHF 185.00	CHF 421.00	CHF 185.00	CHF 180.00
Tarif ≤ 18 ans	CHF 60.00	CHF 75.00	CHF 65.00	CHF 71.00	CHF 65.00	CHF 147.00	CHF 65.00	CHF 63.00

Les membres de la famille non actifs suivants doivent être coassurés :

Personne 1

N° d'assuré	Sexe ☐ F ☐ M	Date de naissance
Nom		Prénom

Adresse

Adresse	NPA / Lieu
Pays d'origine	

Personne 2

N° d'assuré	Sexe ☐ F ☐ M	Date de naissance
Nom		Prénom

Personne 3

N° d'assuré	Sexe ☐ F ☐ M	Date de naissance
Nom		Prénom

Personne 4

N° d'assuré	Sexe ☐ F ☐ M	Date de naissance
Nom		Prénom